

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
THEMATIQUE « DEMOGRAPHIE » EN DATE DU
23 SEPTEMBRE 2016 CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES INTERREGIONALE DE BLANGY SUR BRESLE**

Présents :

Mr ROUSSEL C.	Président de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle / Président du PÉTR du Pays Interrégional Bresle Yères / Maire de Rieux
M. Claude VIALARET	Vice-Président de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle ;
M. Robert N'DIKI-MAHI	Conseiller municipal de Blangy-sur-Bresle ;
M. Xavier DUVAL	Maire de Bouillancourt-en-Séry ;
M. André BAYART	Maire de Bouttencourt - Elu référent pour les groupes de travail thématiques ;
M. Patrick OUTREBON	Maire de Campneuseville ;
M. Jean-Pierre DELOBEL	Maire de Fallencourt ;
M. Dominique VALLEE	Maire de Foucarmont ;
M. Claude SANTERRE	Maire d'Hodeng-au-Bosc ;
M. Gilbert SELLIER	Maire de Pierrecourt ;
M. Patrice LETOUT	Adjoint au Maire de Réalcamp ;
M. Rémy TERNISIEN	Maire de Saint-Léger-aux-Bois ;
Mr Xavier MENPIOT	Adjoint au Maire d'Aubermesnil aux Erables ;
Mr Dany GENTE	Adjoint au Maire de Biencourt ;
Mr Pierre SACACHE	Adjoint au Maire de Bouttencourt ;
Mr Daniel DESTALMINIL	Adjoint au Maire de Vismes Au Val ;
Mme Laurence PONA	Chargée d'études PLU - DDTM76 ;
Mr Stéphane MAICHRZICK	Chargée de mission planification - DDTM 76 ;
Mr Francis VARE	DDTM 80 ;
Mme LEFEBVRE L.	Architecte DPLG, Urbaniste - Espac'urba ;
Mr MARTIN H.	Géographe/Urbaniste - Espac'urba ;
Mlle MARCILLE J.	Alise Environnement ;
Mme QUENU D.	Chargée de mission PLUI de la CCIBB ;

Excusés :

Mr MAUCO	Astym ;
Mr DUMONT P.	Diagonale Environnement (remplacé par Mme CAQUELARD L.) ;
Maître BOYER P.X	Avocat ;
Région Normandie	Mme LECAT, Mr FOSSEY, Mme LANCEL
Département de la Somme	Mme GAUDET, Mr MACHU
Chambre d'Agriculture de la Somme	Mme CANNESON, Mr DECOSTER
Aubermesnil aux Erables	(M. DENIS excusé)
Martainneville	(M. NANTOIS excusé) ;
Frettemeule	(Mr BRAILLY excusé) ;
Ramburelles	(Mr BACOUEL excusé) ;
Saint Martin Au Bosc	(Mme COUET excusée) ;
Villers sous Foucarmont	(Mme CREPT excusée) ;

Monsieur le Président ouvre la réunion à 10h. L'ordre du jour est l'analyse démographique du territoire.

PREAMBULE

Mme PONA demande une modification de la diapositive de la page 8 du diaporama, qui laisse penser que les PLU, POS et CC vivront à côté du PLUi-H, alors que celui-ci se substituera aux documents en vigueur.

Mr VALLEE, maire de Foucarmont, s'interroge sur l'aspect juridique de la fusion des communautés de communes du canton d'Aumale et Interrégionale de Blangy sur Bresle, et demande si cela aura des incidences sur le PLUi-H en cours. Mme QUENU précise qu'il appartiendra au conseil communautaire du nouvel EPCI de décider de réaliser un PLUi-H à l'échelle des 43 communes ou de poursuivre à l'échelle des 28 communes. Elle ajoute qu'un PLUi-H commun impliquera de compléter le diagnostic en cours des données relatives aux communes de l'actuelle communauté de communes du canton d'Aumale. Or, elle souligne qu'il existe un enjeu par rapport au calendrier de réalisation de la mission, puisque si le débat sur le PADD (phase 2 du projet) n'a pas lieu avant le 27 mars 2017, les communes en POS et n'ayant engagé la révision de celui-ci, en perdront le bénéfice et retourneront au RNU. Si le débat sur le PADD a lieu avant cette date, les POS seront prolongés jusqu'au 31 décembre 2019. Elle conclut en indiquant que Bouttencourt et Foucarmont sont les deux communes concernés. Concernant les communes de la CC Aumale, les élaborations de documents d'urbanisme en cours pourront être poursuivies comme cela se fait déjà sur la CCIBB. A terme, un PLUi commun devra être réalisé lors de toute nouvelle révision ou évolution d'un document d'urbanisme du territoire.

Mme PONA de la DDTM 76 explique que la CCIBB est indépendante. Cette dernière n'a pas besoin d'étendre son périmètre d'intervention. Mme PONA précise que le PADD doit être absolument débattu avant le 27 mars 2017, sous peine de voir les POS des communes de Foucarmont, Bouttencourt et Blangy Sur Bresle, devenir caducs.

M. VIALARET demande si les PLU en cours d'élaboration seront opposables. Mme PONA indique que oui, s'ils sont terminés avant le PLUi-H. L'approbation du PLUi-H est prévue pour 2019, en attendant les PLU et cartes communales approuvés sont opposables. Puis le PLUi-H s'y substituera et sera opposable sur l'ensemble du territoire qu'il couvre lorsqu'il sera approuvé, ajoute Mme QUENU.

PRESENTATION DE LA DEMOGRAPHIE

Mme LEFEBVRE présente la première thématique du diagnostic intercommunal, à savoir la démographie.

Mr BAYART émet une remarque sur la distance à parcourir en moyenne vers Amiens. Il ne s'agit pas de 80 Km mais de 55 Km en moyenne.

Sur la démographie, Mr BAYART se demande pourquoi il y a eu une baisse entre 1982 et 1990, ce qui entraîne un vieillissement de la population. Selon lui, les communes ont créé des lotissements afin de se développer et accueillir de nouveaux habitants. Or, les jeunes de ces familles sont partis, laissant une population vieillissante. Afin de maintenir une population assez jeune, Mr BAYART explique qu'il faut réaliser des opérations de lotissements.

Mr DUVAL, Maire de Bouillancourt en Sery, explique que cela résulte d'un problème économique. En effet, selon lui, les jeunes quittent le territoire et vont travailler vers des pôles plus grands.

Mme LEFEBVRE demande si l'autoroute à jouer un rôle majeur dans le maintien de la population, et par conséquent des entreprises existantes. Mr BAYART répond que l'échangeur autoroutier situé à Blangy Sur Bresle, et dans une moindre mesure, à Martainneville, a permis de maintenir les entreprises déjà

existantes. Mr VIALARET rétorque en expliquant qu'il y a eu tout de même quelques pertes d'ouvriers, comme l'entreprise Métra (400 ouvriers), mais pas de fermeture d'usines. Mr SANTERRE indique qu'il y a aussi une baisse du nombre de salariés en raison des évolutions technologiques. Mr BAYART indique que l'A28 a été construite en 1994.

Mr VALLEE, Maire de Foucarmont, rajoute que c'est grâce à l'autoroute si l'entreprise « Alliance Elaboré » a pu se maintenir dans la région, et plus particulièrement sur la commune de Foucarmont. Il précise également que la perte d'emploi, ne signifie pas forcément migration de la population vers des communes extérieures. Mr DUVAL indique que c'est tout de même l'un des arguments entraînant la migration de la population vers des pôles extérieurs.

Au sujet de l'accroissement démographique, Mme PONA explique que les données sont à relativiser. Les données qualitatives (pourcentage) ne reflètent pas la réalité. Il faudrait peut-être interpréter les données quantitatives (nombre de population).

Au sujet de la décroissance de la population de la commune de Foucarmont, Mr VALLEE tient à préciser quelques points. Selon lui, cette décroissance est justifiée car la commune est bloquée par le foncier. Plusieurs raisons sont avancées : des propriétaires non vendeurs ou bien des protections environnementales sur une grande partie du territoire. Mr VALLEE explique également que le parc locatif de la commune de Foucarmont est relativement vieillissant et n'est pas occupé. Mme LEFEBVRE explique que les bailleurs sociaux doivent avoir un rôle social important auprès des locataires. Elle rappelle que le bureau d'études ASTYM gère la partie habitat du PLUI-H. Sur ce point, Mme LEFEBVRE indique que le PLUI-H peut donner des outils afin de remettre les logements sur le marché.

Mr DUVAL demande à Mme LEFEBVRE si dans la définition des terrains à bâtir, le pourcentage démographique sera pris en compte. Elle répond que cela sera analysé après avoir établi l'analyse foncière du territoire. En effet, Mme LEFEBVRE explique que depuis l'entrée en vigueur des lois ALUR et GRENELLE, l'objectif principal est de gérer de manière économe l'espace, de limiter les rejets de gaz à effet de serre, et par conséquent, les déplacements automobiles. La construction auprès des commerces, des services et des équipements est une priorité pour éviter les déplacements liés à la voiture. Mme LEFEBVRE termine en indiquant que la discussion autour de la définition du pourcentage démographique débutera après avoir analysé le foncier.

Mr DUVAL intervient en précisant que malgré tout, il faut être conscient des difficultés des petites communes. Mme PONA précise que pour cela, il est très important d'avoir un diagnostic partagé sur le territoire de la communauté de communes. Elle précise que l'important sur cette répartition démographique, c'est l'image que la communauté de communes veut donner. Il doit y avoir une réflexion sur le développement durable. Il faut un projet pour construire ensemble.

Mme PONA explique aux élus qu'ils doivent définir un projet pour les années à venir. Mr BAYART intervient en indiquant à Mme PONA que tous les maires veulent développer leur commune. Dans la théorie, Mr BAYART dit qu'il n'est pas contre cette idée, mais que dans l'application, cela s'avère plus difficile.

Concernant la répartition des habitants sur le territoire de la Communauté de communes, Mr SECACHE explique que les entreprises se situent principalement sur les communes de Blangy sur Bresle et de Bouttencourt, mais que les gens n'habitent pas nécessairement dans la commune où est implantée l'entreprise, mais aux alentours. Il précise qu'il est donc difficile pour les gens de revenir habiter dans les villes, sièges des entreprises.

Mr NDIKI MAYI intervient en expliquant que le projet sur le territoire de la CCIBB doit être commun. La réflexion doit être globale. Si chacun pense individuellement, il n'y aura pas d'aboutissement possible.

Mr SANTERRE, Maire d'HODENG AU BOSC, fait remarquer que le taux élevé de personnes âgées dans sa commune s'explique par la localisation de la maison de retraite. Il précise qu'il y a entre 20 et 30 décès par an. C'est le même cas pour la commune de Blangy Sur Bresle.

Mme LEFEBVRE explique que le vieillissement de la population peut être un enjeu pour le territoire et qu'il conviendra peut-être de réfléchir et accompagner le parcours résidentiel sur une vie.

Concernant le solde naturel, Mr Bayart intervient en expliquant que cela est lié aux nouvelles constructions. En effet, il précise que le solde naturel est reparti à la hausse pour certaines communes grâce aux constructions de maisons individuelles ou bien des lotissements.

Mme PONA indique que dans la comparaison territoriale, il manque la tranche d'âge des 54/65 ans.

Mr VALLEE, maire de Foucarmont, explique que l'activité économique a tout de même un rôle dans l'explication de la baisse de la population. Mr DUVAL explique que pourtant, cela est contradictoire car les entreprises ne trouvent pas de main d'œuvre qualifiée.

Mme PONA précise qu'il y a moyen de mettre des outils en place pour améliorer le cadre de vie. Selon elle, la question à se poser est comment mettre en œuvre des outils pour que les entreprises ne quittent pas le territoire de la CCIBB.

QUESTION/REPOSE

Mr BAYART se questionne sur l'attractivité du territoire. En effet, selon lui, les personnes extérieures ont du mal à venir dans la vallée. Ce serait en partie dû à un manque de loisirs et de services.

Mme LEFEBVRE explique que la prochaine réunion portera sur l'analyse économique (population active et emplois).

Mr DUVAL indique que le prix au m² des terrains se différencie au niveau des territoires. En effet, Mr DUVAL précise qu'un propriétaire qui a acheté 2000 m² de terrain, ne pourra plus vendre une partie de sa parcelle. De plus, maintenant, selon lui, les gens ne veulent construire sur des grandes parcelles. Mme LEFEBVRE explique que l'on doit travailler sur des densités. Rien n'empêche les propriétaires dans les dents creuses de construire sur 1000 m².

Mme PONA explique que la population est croissante au niveau national. De ce fait tout augmente, et il faut donc trouver des solutions pour nourrir tout le monde. Le but est de trouver un équilibre. Le modèle des années 80 (grande parcelle sur grand terrain), c'est de l'histoire ancienne. Mme PONA précise qu'il est impossible de démolir ce qui a été bâti, mais qu'il suffit de repenser le modèle d'habiter, ainsi que la répartition spatiale.

SUITE DE LA PROCEDURE

La prochaine réunion sera consacrée à la deuxième thématique : l'économie. Elle aura lieu ce **vendredi 30 septembre 2016 à 10h** à la salle polyvalente Eugène Nibas de Bouttencourt.

Les personnes qui auraient des remarques à formuler sur ce compte rendu sont priées de les énoncer par courrier à Espac'urba - 11, Rue Pasteur - 76 340 BLANGY SUR BRESLE ou par mail à la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle à l'adresse suivante : comcom.blangy2@orange.fr.